

LA CERTIFICATION ELECTRONIQUE DES DECES

Décret n° 2006-938 du 27 juillet 2006 relatif au certificat de décès autorisant la certification électronique des décès (JO du 29 juillet 2006)

EXPERIENCES AU CHU TOURS

CME 13/10/2009



1- Pourquoi une transmission électronique ?

•obtenir:

- la simplification du circuit actuel du certificat de décès.
- l'amélioration de la qualité
- la complétude de la certification.

•L'objectif à terme, est de remplacer les certificats « papier » actuels



2- Quel est le principe de la certification électronique ?

3 conditions:

- InSCRIPTION au répertoire ADELI (ou RPPS) pour valider le certificat
- Connexion à Internet.
- Accès à une imprimante

Après la validation

- **La partie médicale du certificat** ---> INSERM
- **La partie administrative**---> **Impression en 3 fois.** Nom du médecin validateur inscrit automatiquement sur le certificat (responsabilité +++)

3- Comment se connecter ?

- Lien sur tous les postes informatiques du CHRU.
- Intranet: rubrique informations médicales/



The image shows a screenshot of a web interface. On the left is a vertical menu titled 'Informations Médicales' with several items: 'Accès ANTIBIOGARDE', 'Accès Vidal', 'Appels à projets innovants (STIC)', 'Certificat de décès (Hôpitaux Bretonneau et Clocheville)', 'La CCAM', 'Certificat de décès (Hôpital Trousseau)', 'Les vigilances cancéreuses', 'HépiroVigilance', and 'Baromètre de l'activité des urgences'. Two red arrows point to the 'Certificat de décès (Hôpitaux Bretonneau et Clocheville)' and 'Certificat de décès (Hôpital Trousseau)' items. To the right of the menu is a blue and white notice titled 'Vaccination contre la grippe saisonnière'. The notice contains text about vaccination dates and locations: 'à Bretonneau les 28 et 30 septembre de 9h à 12h et de 14h à 16h', 'à Clocheville le 29 septembre de 9h à 12h et de 14h à 16h', and 'à Trousseau les 1er et 2 octobre de 9h à 12h et de 14h à 16h'.

- Mot de passe 1ère connexion = ADELI
- Puis changement par un mot de passe personnel lors des connexions suivantes



4- La validité du certificat électronique

- Seul un médecin inscrit au répertoire ADELI peut valider le certificat de décès électronique.
- QUID de la validation par les internes ?
- L'impression des données administratives n'est possible que lorsque le certificat est validé.
- La consultation, la modification et la validation du certificat peuvent se faire dans un délai de 48 heures.



5- Organisation pratique au CHRU

- Certification par équipe (= service souvent)
- EQUIPE = médecins et les collaborateurs (comme les internes)



6- Les internes et le certificat électronique

- L'interne = « collaborateur partie administrative et médicale » d'une équipe.
- Il rédige le certificat mais ne peut pas le valider et donc imprimer le volet administratif.
- La validation devrait être faite par un médecin de son équipe dans un délai de 48h.
- **Difficultés !** dans certains services, en l'absence d'un senior, les internes rédigent et valident le certificat « papier ».



7- Les internes et le certificat électronique, suite...

- En l'absence de senior (généralement au cours des gardes dans certains services) l'interne qui a constaté le décès doit :

- **remplir** les parties, administrative et médicale du certificat électronique.

- **compléter** le « **BON DE TRANSFERT DE LA DEPOUILLE** » Ce bon permet simplement de « descendre » la dépouille dans la chambre mortuaire.



8- Expériences du CHU TOURS

Octobre 2007 :

- CHRU TOURS accepte de participer à la procédure
- Gestion confiée au SIMEES

Novembre 2007- janvier 2008 :

Expérimentation dans certains services.

Courant 2008

- Réunions d'information et/ou de formation (services, cadres Trousseau et commission « décès » du CHRU)
- 1^{ère} validation électronique: février 2008



8- Expériences au CHU TOURS, suite...

BILAN DE LA CERTIFICATION ELECTRONIQUE DES DECES (au 07/07/ 2009)

- **17** services formés
- **26** médecins +/- couramment
- **792** décès du 01/01/09 au 07/07/09
- **172** décès ont été validés électroniquement sur cette période (**22%**)



8- Expériences au CHU TOURS, suite...

DIFFICULTES RENCONTREES

- La non-validation des certificats par les internes.
- Le caractère non obligatoire de la certification électronique+++
- La coexistence des deux versions papier et électronique.



Conclusion

Gestion en équipe notamment pour faciliter la certification électronique

Retrait progressif les formulaires « papier »

Grande implication institutionnelle